

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 4 mai 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-05-107

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Vérification financière 2014 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
 - 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2014
 - 4.4 État comparatif des revenus et dépenses
 - 4.5 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Vente pour taxes impayées : 2^e avis de rappel
- 7- Assurances municipales : renouvellement pour 2015-2016
- 8- Projet des radiocommunications d'urgence de la MRC : demande au Fonds AgriEsprit
- 9- Bureau municipal et Centre municipal : contrat de lignage des stationnements
- 10- O.M.H. de Sainte-Brigide : nomination d'un nouvel administrateur
- 11- Urbanisme :
 - 11.1 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : adoption
 - 11.2 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : adoption
- 12- Centre municipal – Plateforme élévatrice : appel d'offres
- 13- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015
- 14- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 15- Varia
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2015-05-108

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Carole Laroche précise aux membres du Conseil municipal qu'elle a procédé à l'enregistrement de la séance du 7 avril 2015 avec une enregistreuse et non pas avec son téléphone cellulaire comme il est écrit dans le procès-verbal.

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-05-109

Une liste des comptes à payer au 4 mai 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 68 703,39 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

4.2 Vérification financière 2014 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

2015-05-110

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014, tels que préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et présentant un surplus de 60 828 \$;
- de publier le document intitulé « Sommaire de l'information financière consolidée – Exercice terminé le 31 décembre 2014 » sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2014

2015-05-111

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une compensation de 72 939 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'informer le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, le tout conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 État comparatif des revenus et dépenses

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

4.5 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2015-05-112

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 4 mai 2015. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville

2015-05-113

Considérant qu'un projet d'implantation d'éoliennes est préconisé sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, lequel risque d'affecter la qualité de vie des citoyens des municipalités de Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant la résolution numéro 13901-15 de la MRC du Haut-Richelieu demandant la tenue d'une audience publique relativement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'appuyer la résolution numéro 13901-15 de la MRC du Haut-Richelieu;
- de demander la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- de demander au BAPE que les normes et conditions d'implantation adoptées et régies au sein du territoire du Haut-Richelieu soient également imposées au territoire hôte de ce projet;
- de transmettre la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu, à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Vente pour taxes impayées : 2^e avis de rappel

2015-05-114

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes impayées au 31 décembre 2014 est remise aux membres du Conseil municipal;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de transmettre, par courrier recommandé, un 2^e avis de rappel aux propriétaires ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 31 décembre 2014, en leur indiquant que tout compte antérieur à l'année 2015 sera assujéti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et que la date limite pour effectuer le paiement est fixée au 26 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-115 7- Assurances municipales : renouvellement pour 2015-2016

Considérant la lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) datée du 20 avril 2015 concernant le renouvellement des assurances municipales pour 2015-2016;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des conditions de renouvellement pour 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement des assurances municipales pour 2015-2016, selon les conditions proposées par la MMQ, le tout pour un montant de 27 748 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2015-05-116 8- Projet des radiocommunications d'urgence de la MRC : demande au Fonds AgriEsprit

Considérant que le Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) est destiné à des projets d'immobilisations dans des collectivités rurales de moins de 150 000 habitants et offre des subventions de 5 000 \$ à 25 000 \$;

Considérant que le projet des radiocommunications d'urgence de la MRC du Haut-Richelieu répond aux critères établis par Financement agricole Canada, puisqu'il s'agit d'un projet d'immobilisations visant à améliorer la qualité des radiocommunications d'urgence pour les collectivités rurales faisant partie de la MRC;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de déposer une demande de subvention pour le projet des radiocommunications d'urgence, et ce, dans le cadre du programme AgriEsprit de Financement agricole Canada;
- d'autoriser la MRC du Haut-Richelieu à compléter cette demande de subvention et à la transmettre à Financement agricole Canada pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Bureau municipal et Centre municipal : contrat de lignage des stationnements

2015-05-117

Considérant que des prix ont été demandés pour le lignage des stationnements du bureau municipal et du Centre municipal (réf. résolution No 2015-04-101);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de lignage des stationnements du bureau municipal et du Centre municipal à Lignes Maska, selon les termes de la soumission datée du 20 avril 2015, le tout pour un montant de 762 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- O.M.H. de Sainte-Brigide : nomination d'un nouvel administrateur

2015-05-118

Considérant que lors de la réunion du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide tenue le 29 avril 2015 et à laquelle Monsieur le maire Mario van Rossum était présent, Madame Jocelyne Giroux, directrice de l'O.M.H., a annoncé que Monsieur Gilles Loiseau démissionnait du Conseil d'administration de l'O.M.H. à titre d'administrateur pour le groupe socio-économique et qu'elle recommandait à la Municipalité de nommer Madame Jacqueline Bessette en remplacement de Monsieur Loiseau;

Considérant que Monsieur le conseiller Daniel Bonneau a reçu un message électronique de Monsieur Guy Charbonneau, résidant de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, lui faisant part de son intérêt à siéger au Conseil d'administration de l'O.M.H.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Guy Charbonneau, résidant de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour siéger au Conseil d'administration de l'O.M.H. de Sainte-Brigide à titre d'administrateur pour le groupe socio-économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

11- Urbanisme

11.1 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : adoption

2015-05-119

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer une affectation du sol « Industrielle »;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2015-357-1 modifiant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin de créer une affectation « Industrielle » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 7 est modifié par l'ajout de l'article 7.5, tel qu'il suit :

« 7.5 L'affectation industrielle

Cette affectation regroupe le territoire occupé par l'usine de fabrication de résidences modulaires située à l'extrême nord du périmètre urbain.

La densité d'occupation du sol prévue est faible, soit une densité maximale moyenne de 2 établissements par hectare. »

ARTICLE 3

Le plan PL-357-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(L'annexe A du présent règlement fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduite.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

**11.2 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle :
adoption**

2015-05-120

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer la zone I-1 à même la zone Mic-2 et une petite partie de la zone A-5;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2015-358-1 modifiant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de créer la zone I-1 soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages de la zone Mic-2 est abrogée.

ARTICLE 3

La grille des usages de la zone I-1, se trouvant à l'annexe A du présent règlement, est ajoutée.

ARTICLE 4

Le plan PL-358-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Les annexes A et B du présent règlement font partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduites.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Centre municipal – Plateforme élévatrice : appel d'offres

2015-05-121

Considérant le projet d'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal (réf. résolution No 2015-02-39);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont approuvé les plans préliminaires datés du 31 mars 2015 préparés par Caroline Denommée, architecte inc., en y faisant ajouter le déplacement de la rampe au sous-sol du Centre municipal afin que celle-ci soit située du côté de l'escalier (réf. résolution No 2015-04-100);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

Considérant que les membres du Conseil municipal souhaitent que l'appel d'offres permette aux soumissionnaires de proposer un prix pour une plateforme élévatrice et un prix pour un ascenseur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander à l'architecte de finaliser le devis pour l'appel d'offres en y incluant deux options, soit l'ajout d'une plateforme élévatrice et l'ajout d'un ascenseur, les soumissionnaires étant tenus de proposer un prix pour chacune des options.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015

2015-05-122

Considérant que les membres du Conseil municipal ont demandé à Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., de présenter ses demandes par écrit à la Municipalité relativement aux activités du Festival pour l'année 2015 (réf. résolution No 2015-04-94);

Considérant qu'en réponse à cette demande, les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 8 avril 2015 de Monsieur Giguère dans laquelle il exprime les demandes du Festival, entre autres au sujet de l'heure de fermeture du site lors du Rodéo ERQ qui aura lieu les 28, 29 et 30 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la fermeture du site à 2h00 le vendredi 28 août et le samedi 29 août 2015;
- de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture sont respectées par les organisateurs du Rodéo ERQ.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

REJETÉE

Festival de compétitions western – Rodéo ERQ 2015 : heures de fermeture du site

2015-05-123

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

- d'autoriser la fermeture du site à 1h00 le vendredi 28 août et le samedi 29 août 2015;
- d'exiger un dépôt de garantie de 1 000 \$.

Le maire demande le vote.

A voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
Madame la conseillère Diane Thériault
Madame la conseillère Carole Laroche
Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

REJETÉE

Festival de compétitions western – Rodéo ERQ 2015 : heures de fermeture du site

2015-05-124

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la fermeture du site à 1h00 le vendredi 28 août et à 2h00 le samedi 29 août 2015;
- de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture sont respectées par les organisateurs du Rodéo ERQ;
- d'appliquer les amendes prévues à l'entente conclue en 2007 entre le Festival et la Municipalité, s'il y a lieu.

Le maire demande le vote.

A voté pour : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
Madame la conseillère Diane Thériault
Madame la conseillère Carole Laroche

REJETÉE

Festival de compétitions western – Rodéo ERQ 2015 : heures de fermeture du site

2015-05-125

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la fermeture du site à 1h00 le vendredi 28 août et à 2h00 le samedi 29 août 2015;
- d'exiger un dépôt de garantie de 500 \$, lequel sera redonné au Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. si l'activité du Rodéo ERQ se déroule selon les conditions de l'entente conclue en 2007 entre le Festival et la Municipalité et si les heures de fermeture du site sont respectées;
- de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture sont respectées par les organisateurs du Rodéo ERQ.

Réf. résolution
2015-06-136

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Festival de compétitions western – Rodéo ERQ 2015 : utilisation de la patinoire

2015-05-126

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à utiliser la superficie de la patinoire comme surface piétonnière seulement, et ce, lors du Rodéo ERQ 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Festival de compétitions western – Rodéo ERQ 2015 : avis aux citoyens

2015-05-127

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de transmettre une lettre aux citoyens résidant à proximité du terrain des loisirs et de publier cette lettre dans le bulletin municipal *La Flûte* pour informer les citoyens de la Municipalité des heures et des conditions d'utilisation du terrain lors du Rodéo ERQ 2015 et pour les inviter à participer à ces activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois d'avril 2015.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

15- Varia

15.1 Remorque-radar de la Sûreté du Québec demandée par l'école Notre-Dame-du-Sourire

2015-05-128

Considérant ~~que Madame Christine Derome, directrice~~ qu'un groupe de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sourire a demandé directement à la Sûreté du Québec l'installation d'une remorque-radar afin de mesurer la vitesse des véhicules circulant devant l'école;

Réf. résolution
2015-06-136

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

Considérant que la Municipalité s'est vue dans l'obligation de s'occuper de l'entreposage et de l'installation de cette remorque-radar sans en avoir été avisée au préalable;

Considérant que toute demande de remorque-radar sur le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville devrait être effectuée via la Municipalité et avec l'approbation du Conseil municipal, puisque les routes municipales sont sous la gestion de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'informer la direction de l'école Notre-Dame-du-Sourire qu'elle doit obtenir l'approbation du Conseil municipal pour l'installation d'une remorque-radar de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Fête nationale 2015 : utilisation des infrastructures municipales

2015-05-129

Considérant que dans une lettre datée du 4 mai 2015, le Comité de la Fête nationale demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser certaines infrastructures municipales pour la Fête nationale les 23 et 24 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le Comité de la Fête nationale à utiliser le Centre municipal, le terrain des loisirs (incluant le terrain de balle) ainsi que la superficie de la patinoire comme surface piétonnière seulement, et ce, lors de la Fête nationale 2015;
- d'aviser le Comité de la Fête nationale que la demande pour l'utilisation du Chalet des loisirs doit être soumise aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Comité d'embellissement : annonce dans *La Flûte*

2015-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de publier une annonce dans le bulletin municipal *La Flûte* invitant les personnes intéressées à faire partie d'un nouveau Comité d'embellissement à transmettre leurs coordonnées au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

15.4 Ferme Daigneault s.e.n.c. : demande de modification au règlement de zonage pour un centre de transbordement de grain commercial

Considérant que le Conseil municipal a tenu une séance de travail le 20 avril 2015 pour discuter de la demande de Ferme Daigneault s.e.n.c. pour la modification du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'activité commerciale d'un centre de séchage et d'entreposage de grain (réf. résolutions Nos 2015-03-75 et 2015-04-103);

2015-05-131

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander à Ferme Daigneault s.e.n.c. de présenter son projet par écrit à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté, qui souhaite attendre la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le dossier de Monsieur Denis Choquette avant de prendre une décision.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

15.5 Bibliothèque municipale – Budget 2015 : argent du Comité Internet

2015-05-132

Considérant la résolution numéro 2015-04-96 par laquelle les membres du Conseil municipal ont décidé :

- d'autoriser Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, à utiliser le montant de 2 500 \$ du Comité Internet pour l'achat de livres au cours de l'année 2015 et non pour le paiement de frais de déplacement des bénévoles;
- de maintenir le statu quo en ce qui concerne le budget accordé à la bibliothèque par la Municipalité pour l'année 2015, soit un montant de 7 000 \$ au lieu de 7 300 \$;

Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche souhaite que le montant de 2 500 \$ de l'ancien Comité Internet ne soit pas remis à la bibliothèque mais soit plutôt alloué à un nouveau Comité Internet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- de rescinder le premier volet de la résolution numéro 2015-04-96, lequel se lit comme suit :
« d'autoriser Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, à utiliser le montant de 2 500 \$ pour l'achat de livres au cours de l'année 2015; »
- de conserver ce montant de 2 500 \$ pour un nouveau Comité Internet ou pour une utilisation ayant rapport avec Internet au niveau municipal;
- de publier une annonce dans le bulletin municipal *La Flûte* invitant les personnes intéressées à faire partie d'un nouveau Comité Internet à transmettre leurs coordonnées au bureau municipal.

Dissident : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 4 mai 2015**

15.6 Comité de la Fête nationale (ancienne administration): relevés bancaires

2015-05-133

Considérant qu'à la demande du Conseil municipal, les relevés bancaires de l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale, pour la période de janvier 2014 à mars 2015, ont été obtenus par la Municipalité (réf. résolution No 2015-04-105);

Considérant que les membres du Conseil municipal demandent d'avoir accès aux relevés bancaires des années 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de demander à l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale de fournir à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville les relevés bancaires du Comité pour les années 2012 et 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

17- Levée de la séance

2015-05-134

Réf. résolution
2015-06-136

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit quitter;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de lever la séance à 22h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire